

NOTE A L'ATTENTION DES FAMILLES

La campagne de bourse de COLLEGE 2025-2026 est ouverte du **1^{er} septembre au 15 octobre 2026, délai de rigueur.**

Passé ce délai, aucune demande ne pourra être prise en compte.

Le demandeur de la bourse est « la ou les personnes qui assument la charge effective et permanente de l'élève au sens de la législation sur les prestations familiales » ; c'est la notion de ménage qui est prise en compte (toutes les personnes vivant ensemble sous le même toit).

Donc les ressources et le nombre d'enfants à charge des demandeurs sont justifiés par l'avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025.

Une seule demande est nécessaire pour un ou plusieurs enfants scolarisés dans le même collège public.

Vous avez la possibilité d'effectuer une demande de bourses de collège :

1) en LIGNE en se connectant au portail Scolarité-Services

<https://teleservices.education.gouv.fr/>

Pour cela, vous avez 2 possibilités :

- Se connecter avec FranceConnect (en utilisant votre compte Impots.gouv.fr)
- Se connecter avec votre compte EduConnect

2) au moment de l'inscription ou de la réinscription de l'élève dans l'établissement

Vous pourrez ainsi à partir de la fiche siècle :

- consentir à l'étude automatique de votre droit à bourse, pendant la période d'inscription uniquement (juin-début juillet)
- compléter vos données d'état civil afin de permettre la récupération des données fiscales nécessaire à l'examen de la demande de bourse

3) à l'aide du formulaire de demande de bourse nationale de collège

Pour les parents n'ayant pas consenti à l'étude automatique de leur droit à bourse, le formulaire est téléchargeable ou mis à disposition auprès du service intendance :

<https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

Pour savoir si vous avez droit à la bourse de collège, vous pouvez utiliser le simulateur :

<https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/college/simulateur.html>

PLAFONDS DE RESSOURCES APPLICABLES POUR L'ATTRIBUTION D'UNE BOURSE DE COLLEGE EN 2025/2026

Nombre d'enfant(s) à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou +
Plafond de revenus 2025 à ne pas dépasser	18 488€	22 754 €	27 020 €	31 286 €	35 553 €	39 819 €	44 085 €	48 352 €